

**Présidence**

Vice-présidence CFVU

Direction Générale des services

Sylvie MONSINJON

CFVU

17 janvier 2025 - URN

Décision n°CFVU-2024-31

**DEPE**

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

[secretariatcfvu@univ-rouen.fr](mailto:secretariatcfvu@univ-rouen.fr)

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 36 votants dont 7 membres représentés

**Désignations au sein de la Commission des Statuts**

- Vu l'article 17-3 des statuts de l'Université de Rouen Normandie
- Vu la note en annexe

*Désignation de 4 enseignants*

Vincent MARTIN	33
Jose VICENTE-LOZANO	35
Guy LADAM	32
Maria-Ines MORELLET	35
Abstention	0

**Vincent MARTIN, Jose VICENTE-LOZANO, Guy LADAM et Maria-Ines MORELLET sont élus pour siéger au sein de la Commission des Statuts.**

*Désignation d'1 personnel BIATSS*

Elina ORFANOUDAKI	33
Bulletins blancs	3

**Elina ORFANOUDAKI est élue pour siéger au sein de la Commission des Statuts.**

*Désignation d'1 étudiant*

Camille GUILLIN	17
-----------------	----

Mathieu TESSADRI	12
Nul	1
Bulletins blancs	6

**Camille GUILLIN est élue pour siéger au sein de la Commission des Statuts.**

Fait à Rouen, le 17 janvier 2025

Le Président de l'Université de Rouen Normandie



Franck LE DERF

Direction Générale des Services  
DAJS  
[direction.dajs@univ-rouen.fr](mailto:direction.dajs@univ-rouen.fr)  
Affaire suivie par : Laura GASSE

Note d'information aux membres de la  
commission de la formation et de la vie  
universitaire  
Séance du 17 janvier 2025

## Objet : Désignation au sein de la commission des statuts

Texte de référence (visa) : 17-3 des statuts de l'université

### I. Attributions de la commission des statuts

Préalablement aux délibérations du conseil d'administration, la commission des statuts est consultée sur toute question relative aux statuts et au règlement intérieur de l'établissement, aux statuts des composantes et des services communs. Elle peut être consultée quant aux statuts des laboratoires, des fédérations de recherche et sur les conventions conclues par l'établissement.

### II. Représentation et désignation des membres de la commission des statuts

La commission des statuts comprend notamment :

- Quatre enseignants ou enseignants-chercheurs de la CFVU
- Un personnel BIATSS de la CFVU
- Un étudiant élu de la CFVU

Les membres des commissions sont élus par et parmi les conseils dont ils relèvent. Toutes les décisions sont acquises à la majorité absolue des voix exprimées au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. En cas de partage des voix pour une désignation ou une nomination, il est procédé à deux autres tours de vote. Si le partage égal demeure, il sera procédé à un nouvel appel à candidature ou à la proposition de nouveaux candidats à la prochaine réunion du conseil.